

Leurs enfants échappent à la mise en examen



AP/PATRICK KOVARIK

Alors que Penelope Fillon a été mise en examen dans l'affaire de soupçons d'emplois fictifs, ses enfants, Marie et Charles ont été placés sous le statut de témoins assistés.

CONTRAIREMENT à leurs parents, Charles et Marie Fillon, deux des enfants du couple, n'ont pas été mis en examen. Convoqués ces deux dernières semaines par les juges d'instruction dans l'affaire de soupçons d'emplois fictifs en vue d'une mise en examen, les deux enfants sont ressortis sous le statut de témoin assisté. Les juges ont considéré qu'ils n'avaient pas d'« indices graves ou concordants » justifiant une mise en examen pour « recel de détournement de fonds publics ».

L'ex-candidat de la droite battu à l'élection présidentielle est soupçonné d'avoir octroyé des

emplois fictifs à son épouse Penelope lorsqu'il était député et à ses deux enfants lorsqu'il était sénateur. Ses enfants étaient assistants parlementaires : d'octobre 2005 à décembre 2006 pour Marie, qui recevait 3 800 € brut par mois, et de janvier à juin 2007 pour Charles, qui touchait 4 846 € brut par mois.

LES JUGES CONVAINCUS

Outre leurs bulletins bancaires, les enfants Fillon ont notamment fourni aux juges, pour prouver la réalité de leur travail, agenda et badge de la bibliothèque du Sénat. Marie Fillon a dé-

claré avoir effectué plusieurs études comparées entre pays européens sur le thème de l'école. Une dizaine de notes auraient alimenté « La France peut supporter la vérité », l'ouvrage de François Fillon, en 2006. Quant à son frère, il a affirmé avoir constitué des bases documentaires pour son père afin de lui permettre de préparer son projet politique. Ce qui, semble-t-il, a convaincu les juges. Contactés, leurs avocats respectifs, M^{es} Kiril Bougartchev et Pascal Eyraud n'ont pas souhaité faire de commentaire.

JEAN-MICHEL DÉCUGIS